

LETTRE de M. le Préfet relative à la délibération du 30 Avril 1960 (acquisition terrain pour construction d'écoles)

Le MAIRE. - Messieurs, c'est un dossier de régularisation concernant différentes décisions prises par le Conseil Municipal pour acquérir des terrains afin de construire des écoles.

Il s'agit notamment du terrain DALAPA Sis au Chaudron et du terrain COMMIS à la Montagne et de différents autres terrains dont nous allons vous proposer l'acquisition.

Je vous demande d'adopter purement et simplement cette régularisation administrative.

Adopté à l'unanimité.